

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
COMMUNE DE GRENAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-11**

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Présents : 10

Votants : 12

OBJET : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de GRENAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2024

Présents : M. CAUQUIL Alain, Mme MILITI Vincenza, M. VERGNAIS Didier, Mme FASSINOT Christine, MM. THIMONIER Franck, ABADIE Frédéric, JARRIGE Jérôme, DESSERTINE Sébastien, Mmes LONGEARD Gaëlle, CHENAVIER Christelle

Absents : Mme ROCLE Nathalie (*pouvoir à Alain CAUQUIL*), M. BERCIMUELLE Laurent (*pouvoir à Christine FASSINOT*), Mmes BAUDEQUIN Christelle, DE ALMEIDA Marielle, CORNET Sophie, M. PLOCH Romain

Secrétaire de séance : M. THIMONIER Franck

Après présentation des bases d'imposition prévisionnelles pour 2024 et considérant le produit nécessaire à l'équilibre du budget, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité, de maintenir les taux des taxes directes locales votés en 2023, soit :**

TAXES	Pour mémoire Taux 2023	TAUX 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	32,72 %	32,72 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	55,89 %	55,89 %
Taxe d' habitation (<i>résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale</i>)	12,88 %	12,88 %

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme :

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 22 avril 2024

Le Maire,



Alain CAUQUIL